

Zeitschrift:	Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber:	Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band:	26 (1964)
Heft:	5
Rubrik:	37ème rapport annuel de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs : (1er juillet 1962 - 30 juin 1963)

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



37ème Rapport annuel

de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs
(1er juillet 1962 — 30 juin 1963)

1. Généralités

Etant donné la nouvelle classification des véhicules automobiles agricoles, il ne fut pas possible, comme on le sait, de publier pour la fin de septembre 1961 les statistiques établies chaque année au sujet des tracteurs agricoles. Un recensement s'est encore avéré impossible pour le 30 septembre 1962. L'effectif des tracteurs agricoles en service le 30 septembre 1960 était de 48 890 unités. Dans notre dernier rapport annuel, nous estimions que le nombre de ces machines devrait avoir atteint le chiffre de 52 700 à la fin de septembre 1961. Du 1er octobre 1961 au 30 septembre 1962, 6780 (4400) tracteurs agricoles (dont 96 machines de traction spéciales) furent admis à la circulation. Si l'on tient compte du nombre approximatif des machines qui ont été retirées de la circulation au cours de cette même période, il est permis de supposer que l'effectif des tracteurs agricoles atteignait 58 000 unités à la fin de septembre 1962.

Les cantons dans lesquels le plus grand nombre de nouveaux tracteurs agricoles et machines de traction spéciales ont été mis récemment en service sont, par ordre d'importance, ceux de Berne (1 164), Vaud (825), Thurgovie (719), Argovie (579) et Zurich (755). A titre comparatif, rappelons que les cantons où l'on enregistra la plus forte augmentation de l'effectif l'année précédente étaient ceux de Berne (932), Vaud (565), Fribourg (460), Zurich (456) et Argovie (449).

2. L'effectif des membres

Depuis le 30 juin 1962, l'effectif des membres de notre association s'est accru de 1838 unités. Si cette augmentation s'avère inférieure à celle enregistrée durant l'exercice précédent (3 210), elle dépasse par contre la moyenne des années 1959 à 1961, qui atteignait 1 625 unités. On peut donc dire que l'accroissement du nombre des sociétaires dû aux efforts déployés à cet effet par les sections peut être encore qualifié de réjouissant. Le plus grand succès dans ce domaine a été obtenu par la section argovienne (436), que suit de très près la section bernoise (434). Les bons résultats acquis par les sections zurichoise (302) et thurgovienne (111) méritent d'être également mentionnés. En citant ces chiffres absolus, autre-

ment dit non proportionnels, nous savons que c'est assez injuste pour les petites sections, qui ne peuvent enregistrer des augmentations aussi importantes de leur effectif, bien qu'elles fassent de remarquables efforts à cet égard.

Dans le même ordre d'idées, remarquons que les comités des sections auraient intérêt à vouer une attention suffisante au Tableau 6 reproduit à la fin du présent rapport. Ceci pour étudier les mesures à prendre en vue d'arriver à ce que le nombre des sociétaires se rapproche toujours plus de celui des tracteurs en service. Nous rappellerons à ce propos certaines suggestions faites antérieurement, selon lesquelles le recrutement de nouveaux membres pourrait être confié à des personnes spécialement chargées de ce travail (agents recruteurs) ou bien méthodiquement entrepris par le comité de la section. Ces deux systèmes se montrent efficaces. Il suffit de citer à ce sujet la section argovienne, qui doit l'accroissement spectaculaire de son effectif à un recruteur. En ce qui concerne la section bernoise, tous les membres de son comité se sont généreusement dépen-sés durant l'hiver en vue de gagner de nouveaux adhérents. Il va sans dire que les efforts déployés dans ce domaine par les sociétaires eux-mêmes donnent aussi d'excellents résultats.

Tableau 1
Effectif général des membres et effectif de chaque section

Section	30.6.1959	30.6.1960	30.6.1961	30.6.1962	30.6.1963	Augmentation de l'effectif durant l'exercice
Argovie	1893	1911	2097	2419	2855	436
Berne	3591	3909	4256	4734	5168	434
Deux-Bâles	678	702	739	768	774	6
Fribourg	2421	2470	2450	2567	2454	
Genève	595	567	566	566	563	
Grisons	51	56	46	50	58	8
Jura Bernois	293	277	339	361	408	47
Liechtenstein	—	—	232	262	295	33
Lucerne *	1326	1577	1642	1879	1938	59
Membres directs	5	5	3	3	1	
Neuchâtel	282	288	375	479	565	86
Nidwald	42	66	75	77	97	20
Obwald	80	111	134	155	172	17
Saint-Gall **	1633	1778	1914	2299	2357	58
Schaffhouse	791	857	929	983	1003	20
Schwytz	211	271	302	361	400	39
Soleure	637	188	846	965	1003	38
Tessin	213	244	242	245	239	
Thurgovie	2356	2337	2530	3027	3138	111
Valais	137	132	130	225	259	34
Vaud	3172	3192	3147	3595	3681	86
Zoug	262	281	318	365	393	28
Zurich	4808	5007	5278	5415	5717	302
Total	25477	26726	28590	31800	33638	1838

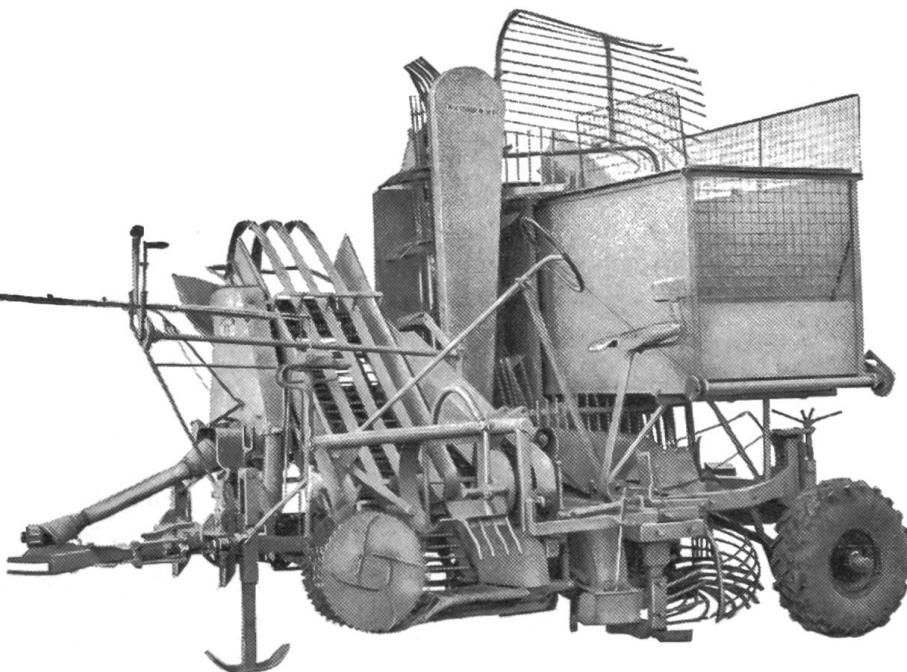
* Y compris Nidwald et Obwald jusqu'en 1958.

** Y compris le Liechtenstein jusqu'en 1960.

Récolteuse de betteraves « RATIONAL » à 1 seul homme de service

Cette récolteuse danoise, qui possède une très grande capacité de travail, permet de récolter totalement chaque ligne de betteraves en un seul passage (décolletage, nettoyage des têtes et du rang, arrachage, chargement). L'équipement standard comprend:

- Nettoyeur de têtes simple
- Bloc hydraulique BOSCH commandé par la prise de force
- Nettoyeur de têtes double breveté
- Dispositifs de nettoyage et de transport
- Arbre à cardans avec gaine protectrice
- Pneus de grand volume



Vaste trémie pouvant contenir jusqu'à 17 $\frac{1}{2}$ quintaux de betteraves. Hauteur de déchargement: 2 m 60, ce qui permet de charger de façon régulière n'importe quel véhicule de transport agricole.

Renseignements et documentation fournis par le représentant général:

A. MÜLLER, fabrique de machines, BÄTTWIL près Bâle, tél. (061) 83 30 37

Nous remercions très sincèrement tous ceux qui ont contribué à l'accroissement de l'effectif des membres et nous souhaitons que nombreux seront ceux qui, pendant les douze prochains mois, feront tout leur possible pour recruter de nouveaux adhérents.

3. Les rapports entre l'association centrale et les sociétaires

D'après nos observations et nos constatations, les rapports existant entre l'association centrale et ses 33 638 membres peuvent être considérés comme très satisfaisants. Les contacts directs sont assurés essentiellement par notre organe «LE TRACTEUR et la machine agricole», qui paraît 15 fois par an, ainsi que lors des assemblées générales ou réunions régionales auxquelles nous participons. Par ailleurs, de nombreux sociétaires s'adressent au Secrétariat central dans le cours de l'année, soit par téléphone, soit par écrit, afin d'obtenir certains renseignements ou pour d'autres raisons. Un point qui s'avère particulièrement important quant à l'orientation de nos activités est celui de connaître l'opinion de chaque sociétaire au sujet des questions et problèmes soulevés dans le périodique ou à l'occasion de réunions. De tels avis nous sont extrêmement précieux, car ils nous permettent d'adapter nos activités aux besoins des praticiens. Nous souhaitons que nos membres nous fassent connaître leurs opinions de façon plus spontanée et aussi plus fréquemment.

4. La collaboration avec nos 22 sections

Cette collaboration n'a cessé d'être réjouissante au cours de l'exercice, et par conséquent profitable. En dehors des séances du Comité central, les contacts sont maintenus surtout par correspondance et lors d'entretiens téléphoniques. Messieurs les Présidents et Gérants de nos sections sont constamment tenus au courant des affaires ordinaires par l'envoi de lettres circulaires et de copies de documents. Abstraction faite de la correspondance usuelle, il a été procédé à 53 envois (55) durant cette année comptable. En moyenne, cela représente donc un pli par semaine. Une telle correspondance d'information peut paraître excessive à première vue. Elle sert en réalité à informer exactement les Présidents et les Gérants de tout ce qui intéresse les propriétaires de tracteurs. Par ailleurs, cette constante mise au courant détaillée permet aux représentants des sections de se rendre compte que seule une organisation de faîte peut arriver à bout des problèmes toujours plus nombreux qui doivent être résolus.

Nous remercions sincèrement Messieurs les membres des comités, ainsi que Messieurs les Présidents et Gérants de nos sections, de leur inlassable dévouement et de leur collaboration, qui nous est si précieuse.

5. Les manifestations organisées par les sections

Il n'est malheureusement pas possible, dans le cadre de ce rapport, de nous étendre sur la très vive activité déployée par nos 22 sections. Pour tous détails à ce sujet, on voudra bien consulter le rapport annuel de telle ou telle section.

La tâche principale qui incombaît à la majorité des sections au cours de l'exercice était de renseigner à fond les agriculteurs sur la méthode de remboursement partiel des droits de douane payés sur les carburants (gasoil et benzine) destinés à des usages agricoles. Des conférences ont eu lieu dans tout le pays à ce propos afin d'expliquer aux intéressés comment la formule de demande de remboursement doit être remplie. D'après ce que nous avons appris ultérieurement, il paraît que les indications fournies par certains sur cette formule n'ont pas toujours été ce qu'elles auraient dû être. En examinant les formules correctement remplies, on constaterait sûrement qu'elles proviennent de régions où nos sections organisèrent des cours d'information. Quelques sections sont même allées plus loin dans ce domaine, en ce sens qu'elles avaient prévu une séance d'information à l'intention des chefs des offices communaux de la culture des champs. Dans d'autres cantons, ce sont les offices cantonaux de la culture des champs qui, parfois en étroite collaboration avec nos sections, ont mis sur pied cette séance d'information. A ce propos, nous déconseillons vivement de laisser à une institution officielle le soin d'organiser des séances de ce genre ou d'un genre analogue. Cela peut paraître plus commode à quelques sections, mais c'est en tout cas faux du point de vue de la liberté du citoyen. A l'heure actuelle, l'Etat s'immisce en effet

dans un si grand nombre d'affaires, que pour ce qui concerne certains domaines, tout au moins, nous ne nous différencions déjà plus tellement des pays non démocratiques.

Les cours préparatoires devant être donnés en vue de l'examen théorique pour jeunes conducteurs de véhicules automobiles agricoles ont de nouveau représenté un travail absorbant pour les comités des sections. Le présent exercice aura aussi montré combien il est utile, à cet égard, que l'association centrale puisse mettre en temps voulu du matériel et de la documentation à la disposition des intéressés. Contrairement à ce qui a été dit au paragraphe précédent, il est clairement apparu, en outre, qu'une collaboration entre les institutions officielles et les organisations professionnelles peut se révéler simple, rationnelle et profitable en ce qui touche les cours et l'examen en question.

Par ailleurs, la tendance que l'on a dans quelques cantons à vouloir

Tableau 2
Manifestations des sections

Section	Assemblées et réunions						Cours				Démonstr.		Excurs.		Total	
	Ass. gén.		Réunions rég.		Réunions rég.		C. techn.		C. prép.							
	n.	p.	n.	p.	n.	p.	n.	p.	n.	p.	n.	p.	n.	p.	n.	p.
Argovie	1	80	—	—	—	—	—	—	23	675	1	120	1	80	26	955
Deux-Bâles	1	120	1	120	2	60	—	—	5	320	2	580	—	—	11	1200
Berne	1	350	3	450	46	4600	18	822	92	2116	—	—	—	—	160	8338
Fribourg	1	135	1	135	2	76	2	50	8	750	—	—	—	—	14	1146
Genève	1	100	1	100	—	—	—	—	1	12	—	—	—	—	3	212
Grisons	—	—	—	—	12	220	4	113	—	—	—	—	—	—	16	333
Jura Bernois	1	48	1	48	7	382	—	—	8	128	—	—	—	—	17	606
Liechtenstein	1	50	—	—	11	423	—	—	5	108	—	—	—	—	17	581
Lucerne	—	—	—	—	5	261	—	—	11	414	—	—	—	—	16	675
Neuchâtel	1	103	1	103	1	150	—	—	8	129	—	—	—	—	11	485
Nidwald	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Obwald	1	60	1	60	5	150	2	54	—	—	—	—	—	—	9	324
Saint-Gall	1	221	1	58	15	1023	—	—	12	310	—	—	—	—	29	1612
Schaffhouse	1	180	1	206	13	1190	7	96	6	138	—	—	3	420	31	2230
Schwytz	1	72	1	72	4	200	—	—	5	216	—	—	—	—	11	560
Soleure	1	179	1	179	—	—	7	177	—	—	—	—	—	—	9	535
Tessin	1	120	1	120	2	260	—	—	1	28	1	120	—	—	6	648
Thurgovie	1	150	1	150	12	295	10	90	18	446	1	480	—	—	43	1611
Valais	1	40	3	75	—	—	1	55	2	73	—	—	—	—	7	243
Vaud	1	90	1	90	17	934	6	147	7	244	—	—	—	—	32	1505
Zoug	1	200	—	—	5	580	1	20	—	—	—	—	—	—	7	800
Zurich	—	—	—	—	24	2063	2	66	50	1965	—	—	4	291	80	4385
Total	18	2298	19	1966	183	12867	60	1690	262	8072	5	1300	8	791	555	28984

Explications:	Ass. gén. = Assemblées générales	Rég. = Régionales
	conf. = conférence	
	C. techn. = Cours techniques	
	C. prép. = Cours préparatoires en vue de l'obtention du permis de conduire pour véhicules automobiles agricoles	
	n. = nombre de manifestations de ce genre	
	p. = nombre de participants.	

simplifier ces cours préparatoires et examens, ou bien à les organiser de façon moins rigoureuse, ne répond pas aux intérêts des agriculteurs. Dans ce domaine, il importe que chacun fasse le maximum et avec la pleine conscience de ses devoirs. N'oublions en effet pas que si le système actuel (qui est supportable pour les agriculteurs et tout de même efficace du point de vue de la sécurité routière) ne devait plus répondre aux exigences par suite d'un relâchement dans l'organisation des cours préparatoires et des examens théoriques pour jeunes conducteurs, il faudrait s'attendre à ce que l'on procède avec le temps de la même manière que pour les conducteurs des véhicules automobiles non agricoles. Du laisser-aller et trop d'indulgence, dont on ne se rendrait peut-être pas compte au début, pourraient donc avoir de fâcheuses conséquences.

Le Tableau 2 montre que la plupart des sections ne se sont pas contentées d'exécuter les deux tâches susmentionnées. Comme les autres années, elles ont encore mis sur pied de nombreux cours techniques, et, dans quelques cas, même des démonstrations. Le fait que 28 000 agriculteurs ont participé aux manifestations de nos sections peut être considéré comme un grand succès, et cela d'autant plus que la fièvre aphteuse a fortement entravé l'activité de plusieurs sections. Relevons à ce propos que certaines d'entre elles ne sont même pas arrivées à avoir leur assemblée générale ordinaire. Nous tenons à remercier vivement nos sections, ainsi que les conférenciers et les moniteurs de cours, de tout ce qui a été accompli dans ce domaine.

(A suivre)

240 illustrations

et autant de précieux conseils sont contenus dans les numéros supplémentaires 3a, 6a et 9a parus en 1958. Comme l'indique le slogan

«Des vies humaines sont en jeu . . . la vôtre également !»

ces numéros sont consacrés exclusivement à la prévention des accidents à la ferme, sur la route et aux champs.

La plupart des travaux agricoles du printemps, du début de l'été, du plein été, de l'automne et de l'hiver, y sont passés en revue du point de vue de la sécurité, et ceci dans les trois langues (français, italien et allemand). Les publications en question sont destinées principalement aux employés agricoles.

Afin de faire de la place dans nos stocks, nous liquidons les trois numéros **au prix global très réduit de frs. 2.50** (frais de port compris).

Pour vos commandes, le plus simple est de verser le montant correspondant au Compte de chèques postaux VIII 32608 (Zurich) de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, à Brougg. Ne pas oublier d'indiquer votre adresse exacte, et, au verso du coupon du bulletin de versement: nos 3a, 6a et 9a/58. Cela suffit.